

## Compte-rendu du CHSCT du lundi 27 mars 2017

Le 3ème CHSCT départemental de l'année scolaire 2017-2018 s'est tenu lundi 27 mars. Stève Gaudin (SNUDI-FO) et Rachid Biba (SNETAA-FO) représentaient la FNEC-FP FO.

### Les points à l'ordre du jour :

- *Intervention de la MGEN : présentation du réseau PAS*
- *Approbation du procès-verbal du CHSCT-D 27 mars 2017*
- *Approbation des comptes rendus de visites*
- *Point sur les fiches des registres de santé et sécurité au travail (RSST)*
- *Point sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)*
- *Point sur la formation des représentants des personnels au CHSCT-D*
- *Programmation de la 1ère visite de l'année scolaire 2017/2018*
- *Point sur le Diagnostic Technique Amiante (DTA)*
- *Point sur l'élaboration d'un questionnaire sur la thématique des risques psycho-sociaux*
- *Présentation de l'évolution des arrêts maladies, depuis 5 ans, par catégories de personnels*
- *Questions diverses*

### Déclaration de la FNEC-FP FO avant l'entame de l'ordre du jour (Voir Annexe)

#### Réseau PAS :

Un représentant de la MGEN est venu présenter le réseau PAS. Il s'agit d'une convention qui lie le Ministère à la MGEN. Cette convention nous pose problème sur plusieurs points :

- Elle externalise à un prestataire extérieur des responsabilités qui incombent à l'employeur « Education Nationale » en particulier en matière de prévention des risques professionnels et de prise en compte des RPS générées par les dernières réformes.

- Elle est financée sur des crédits alloués à l'action sociale des personnels (dans le cadre des actions dites concertées de l'action n°6 du programme 214 (SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE / annexe budgétaire) pour un coût de 2,158 millions d'euros en 2015.)

Nous souhaitons que l'employeur « Education Nationale » assume ses responsabilités avec le développement de la médecine de prévention et le recrutement de médecins, mais aussi par la réalisation effective des documents uniques sous la responsabilité de l'employeur. Cette pratique vise à inverser la démarche de prévention des risques professionnelles en évacuant la prévention primaire, c'est à dire l'élimination de la cause des RPS (risques psycho-sociaux), qui selon nous, sont liées aux réformes de ces dernières années.

Nous demandons que les fonds de l'action sociale utilisés indument, soient restitués aux personnels. (Ce sont 1,3 millions d'euros qui sont confisqués aux personnels pour réaliser des actions qui relèvent des obligations de l'employeur.)

#### Approbation du procès-verbal du CHSCT-D du 27 mars 2016

Le PV a été adopté à l'unanimité.

#### Approbation des comptes rendus de visites

- **Visite du CMS d'Evron** : adopté à l'unanimité
- **Visite du CMS de Laval** : adopté à l'unanimité

Sur ces 2 visites, FO a rappelé à l'administration ses obligations (qu'elle avait visiblement oubliées) relatives aux travailleurs isolés, comme c'est le cas dans le CMS d'Evron. Lors de la visite, le représentant FO CHSCT avait interpellé le secrétaire général de la DSDEN sur la nécessité d'établir un protocole spécifique. Celui-ci ne connaissait visiblement pas la réglementation relative, et ne savait pas qu'un pan entier du code du travail s'applique directement dans l'Education Nationale. Notre intervention a permis de clarifier ces aspects réglementaires.

- **Visite des écoles maternelle et élémentaire Le Lac Saint Berthevin** : Nous nous sommes mis d'accords avec SUD, la FSU et l'UNSA sur une version qui vient d'être envoyée à l'administration. Le CR sera validé prochainement.

### Fiches RSST :

Nous avons déjà signalé en séance, que les problématiques mise en exergue par les fiches RSST remontées disparaissaient complètement des PV, sous prétexte d'anonymat... Selon nous, cela n'est pas incompatible, et les discussions et débats doivent être retranscrits dans les PV ; les suggestions relatives à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail devraient être également consignées dans le PV. L'administration fera une proposition.

Au mois de mars, notre organisation avait soulevé le problème sur Laval 3 : Il y avait un sérieux problème avec l'IEN (Monsieur Raynal) qui indiquait des informations erronées dans ses réponses faites sur les fiches RSST. Le DASEN est intervenu auprès de l'IEN à ce propos. Nos collègues sur Laval 3 nous ont effectivement fait part du changement de réaction de l'IEN, face au « traitement » des fiches RSST.

Le SNUDI-FO avait informé les écoles du département d'une démarche en cas de températures inadaptées dans les classes. Nous avons reçu 4 fiches RSST directement liées à la canicule. La réponse de l'administration : suivre les consignes du ministère ! Un comble quand il est indiqué sur ces fiches que les températures dépassent parfois largement les 30°C. Nous sommes intervenus à ce propos pour indiquer que les températures caniculaires dans les classes, au-delà de 30 peuvent provoquer des malaises et rendre les conditions de travail insupportables. Nous avons rappelé la réglementation. Si les mairies ne sont pas en capacité de fournir le matériel nécessaire et de l'eau, le DASEN doit saisir le préfet pour que les écoles concernées soient tout simplement fermées. **Si des écoles sont concernées par des problèmes de températures, été comme hiver : contactez le SNUDI-FO.**

### Point sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Tout employeur doit transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Le DUERP est un outil pour améliorer l'hygiène et la sécurité. Ce n'est pas un simple document administratif. Il doit comporter un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement. Si les agents peuvent concourir à son élaboration, **cette responsabilité incombe à l'employeur, et donc à l'IA-DASEN pour le premier degré et les services administratifs de la DSDEN, au recteur pour le second degré.**

Monsieur Quignard, inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) était présent pour la présentation d'une partie du DUERP relative aux risques psycho-sociaux (RPS). FO communiquera une information précise sur le DUERP prochainement. **Plus d'informations [\(CLIC\)](#)**

### -Point sur la formation des représentants des personnels au CHSCT-D

Une formation pour les représentants CHSCT est visiblement prévue l'année prochaine. Il s'agira d'une formation « visite d'établissement ». FO garde son entière liberté d'action, même dans le cadre du CHSCT, n'en déplaie à l'administration et aux autres organisations. Jamais nous ne nous laisserons enfermer dans un quelconque cadre imposé (même par les autres organisations !), ou dans un protocole de visite. Nous ne dérogerons pas au mandat qui nous est confié par nos adhérents, et nous ne renierons pas nos positions.

### -Programmation de la 1ère visite de l'année scolaire 2017/2018

Pour rappel, une délégation du CHSCT 53 visite 3 établissements chaque année scolaire. Cela peut concerner une école, un collège, un lycée, un service administratif... La 1<sup>ère</sup> visite 2017-2018 sera programmée prochainement.

### -Diagnostic Technique Amiante (DTA)

La FNEC-FP FO 53 a déjà demandé la communication d'un état des lieux précis de l'amiante dans les établissements où les agents de l'EN exercent.

Les responsables administratifs auraient enfin pris contact avec l'AMF à propos des DTA et l'obligation faite aux mairies de les communiquer aux directeurs et chefs d'établissement. L'ARS (Agence régionale de santé) a également été sollicitée. Si nous nous sommes félicités de l'avancée, certes lente, de ce dossier, nous avons précisé que nous resterons vigilants quant à la réalisation de tous les DTA et à l'obtention de ces documents par les directeurs d'école et chefs d'établissement.

Nous invitons les collègues du 1<sup>er</sup> degré qui le souhaitent, à demander le DTA à la mairie. Si le DTA n'a pas été réalisé, faites-le nous savoir, nous interviendrons auprès de l'IA ; **Il y a obligation pour la collectivité de communiquer ce document.**

***Le dossier technique « Amiante » comporte :***

- 1- *La localisation précise des matériaux et produits contenant de l'amiante ainsi que, le cas échéant, leur signalisation ;*
- 2- *L'enregistrement de l'état de conservation de ces matériaux et produits ;*
- 3- *L'enregistrement des travaux de retrait ou de confinement de ces matériaux et produits et des mesures conservatoires mises en œuvre ;*
- 4- *Les consignes générales de sécurité à l'égard de ces matériaux et produits, notamment les procédures d'intervention, y compris les procédures de gestion et d'élimination des déchets ;*
- 5- *Une fiche récapitulative.*

### **-Point sur l'élaboration d'un questionnaire sur la thématique des risques psycho-sociaux**

Il s'agit d'une enquête sur **l'inclusion scolaire** que FO a proposé aux autres organisations syndicales. Après accord, les représentants du personnel ont communiqué un questionnaire à l'administration afin qu'une enquête puisse être organisée l'année prochaine.

***IA : « Je reconnais que l'inclusion peut opérer des effets sur la santé des personnels. (...) certains élèves n'ont pas forcément leur place à l'école. »***

### **[Lire notre dossier spécial « Inclusion scolaire » \(CLIC\)](#)**

#### **FO, seule organisation à évoquer en toute objectivité les conséquences de la loi Montchamp de 2005 sur le système scolaire...**

La loi Montchamp de 2005 «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» puis la loi Peillon de 2012 de refondation de l'école ont érigé en principe l'école inclusive. FO a toujours milité pour la pleine et entière intégration sociale et scolaire des personnes handicapées dès leur plus jeune âge dans l'école de la république mais uniquement dans des conditions optimales pour tous.

C'est la raison pour laquelle dès 2006 Force Ouvrière s'est inquiétée des conditions de la mise en œuvre de la loi Montchamp élevant au rang de principe l'inscription des enfants et des jeunes handicapés dans leur école de quartier. Pour Force Ouvrière, la scolarisation des enfants handicapés ne peut être examinée qu'au cas par cas par des professionnels qualifiés selon la nature et le degré de handicap et seulement après avoir mobilisé les moyens humains et financiers nécessaires à un accueil adapté.

Aujourd'hui, la situation est alarmante, les moyens humains et financiers n'ont pas été mis en œuvre. Pire, la loi Montchamp puis la loi de refondation ont servi de paravent à la fermeture massive de postes d'enseignants spécialisés, de structures spécialisées. En France, plus de 250 000 élèves sont inclus sans maître spécialisé dans des classes ordinaires aux effectifs en constante augmentation.

### **-Présentation de l'évolution des arrêts maladies, depuis 5 ans, par catégories de personnels**

FO a demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour. L'IA 53 va tenter de nous fournir ces données pour les personnels du 1<sup>er</sup> degré seulement. Comme on pouvait s'y attendre, les responsables administratifs n'ont pas l'air très enclin à vouloir nous communiquer ces informations. A suivre...

## DECLARATION FO AU CHSCT-D 53 DU 22 JUIN 2017

L'amélioration des conditions d'exercice des enseignants est un prérequis pour les conditions d'apprentissage des élèves. Seulement, et comme nous l'avons déjà rappelé ici, la meilleure façon de ne pas générer les RPS au travail, c'est de ne pas les provoquer. S'intéresser aux causes, se poser la question de ce qui génère les RPS, c'est tendre vers la prévention primaire. Pour notre fédération, les réformes de ces dernières années participent très nettement de cette dégradation des conditions de travail, intrinsèquement liée aux impacts sur la santé des personnels.

La réforme des rythmes scolaires, mise en œuvre depuis 4 ans suscite toujours autant d'émoi au sein de la communauté éducative. Ainsi, au bout de quatre années a-t-on pu observer un quelconque bénéfice mesurable pour les élèves ? Peut-être n'y a-t-il rien à mesurer ou bien les effets observés ne sont pas ceux que l'on nous avait annoncés ? Enfin, les PE se prononcent aujourd'hui et le résultat est sans appel : Fatigue et tension accrue, mercredi matin diversement "apprécié", fin de semaine plus difficile, surtout dans les classes maternelle et au CP, frais de déplacement supplémentaires, frais de garde, relations avec les municipalités dégradées...

Passons sur ces aspects et penchons-nous sur le fond du problème : la territorialisation ou aujourd'hui dénommée « autonomie ». Les décrets Peillon-Hamon ont accru la tutelle des élus politiques sur les écoles, via notamment les PEdT, en favorisant la multiplication des ingérences municipales en matière d'organisation et de pédagogie : définition des horaires de classe, utilisation des locaux scolaires, et particulièrement des salles de classe, organisation de l'APC, mais aussi et parfois, le contenu de l'enseignement... (exemples : spectacles de fin d'année, demandes aux enseignants d'adapter leur programmation en fonction des projets périscolaires)

Alors oui, l'annonce récente du retour possible à la semaine de 4 jours a suscité un espoir chez les enseignants. Pour autant, le décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles va faire exploser davantage le cadre républicain de l'école publique, en permettant des organisations scolaires différentes selon les territoires. Ce décret menace très clairement les congés et ouvre la voie à des calendriers scolaires locaux selon les PEdT dans la même logique de la loi de refondation. Pour notre organisation syndicale cela est inacceptable. Est-ce que tout devrait être assujéti aux besoins des élus politiques ? Seule une organisation nationale peut garantir une égalité d'accueil dans les écoles, principe républicain fondamental. Si mise en œuvre effective de ce décret il y a, alors les conséquences sur la santé des personnels seront nombreuses.

Cette situation ne peut que s'aggraver avec la publication le 10 mai dernier du décret sur l'évaluation PPCR instaurant une évaluation des enseignants, selon des critères locaux et subjectifs en contradiction avec leur indépendance et leur liberté pédagogique.

L'éducation nationale ne se résume pas aux seuls enseignants mais bien à l'ensemble des agents qui concourent tous à ce que ce ministère fonctionne. Ces dernières années, 10 000 postes d'administratifs ont été supprimés et seulement 400 ont été « recréés » entre 2012 et 2017, ce qui est bien loin de répondre aux besoins des services et des établissements qui fonctionnent à flux tendu et sous pression. Le ministre de l'action et des comptes publics a annoncé à notre confédération la suppression de 20000 postes dans notre ministère, hors enseignants. On sait d'ores et déjà que les services administratifs seront impactés.

La FNEC-FP FO réaffirme son opposition aux politiques d'austérité qui suppriment des postes et les missions qui y sont liées : moins de fonctionnaires, c'est moins de service public.

Nous continuons de revendiquer des créations de postes de titulaires, en nombre, pour que les services puissent fonctionner normalement, pour l'amélioration des conditions de travail des collègues qui ne doivent plus voir les heures supplémentaires s'accumuler, souvent non récupérées et parfois jamais payées.

Le projet du nouveau président s'enferme dans la logique de rémunération au mérite que FO a combattue et combat. Il cherche à casser le lien entre tous les fonctionnaires pour mieux les isoler et briser leurs revendications communes. De plus, il ne propose aucune revalorisation du point d'indice. Est-ce à dire que la fausse revalorisation issue du PPCR vaut pour solde de tout compte ?

FO réaffirme son opposition aux notions de « mérite » et de « performance », basées sur une dépendance « contractuelle » vis-à-vis du supérieur hiérarchique et mettant les agents en concurrence entre eux.

Nous réaffirmons notre attachement au Statut général et aux statuts particuliers, à l'unicité de la fonction publique. Nous nous opposons à toute volonté d'aggravation des politiques d'individualisation menées ces dernières années. Selon nous, les garanties collectives assurent les garanties individuelles, et elles protègent tous les agents !

En conclusion, les réformes du précédent quinquennat, en droite ligne de celles des précédents, placées invariablement sous la coupe des économies budgétaires qu'elles se nomment RGPP ou MAP, loi de Refondation ou PPCR, ont aggravé la situation des personnels de l'éducation nationale, ont impacté fortement et directement leurs conditions de travail.

Pour la FNEC-FP FO, les mesures à prendre sont simples, il faut abroger la réforme des rythmes scolaires, abroger la réforme du collège, abroger le non-protocole PPCR, la nouvelle évaluation des enseignants qui en découle, et rétablir tous les postes nécessaires pour avoir :

- des classes à effectifs raisonnables: pas plus de 25 élèves que ce soit en maternelle, élémentaire ou primaire
- des Rased complets dans chaque circonscription et en nombres suffisants (notamment des postes de psychologues et de maîtres spécialisés, E et G)
- que chaque élève inclus compte pour 5 élèves "ordinaires" pour la carte scolaire
- que les directeurs-trices soient véritablement déchargés pour leur travail administratif, que ce soit en heures de décharges et/ou en aide sous forme d'un(e) EVS-D
- que les enseignants aient leur mot à dire sur l'inclusion et pas seulement des PPRE à rédiger
- que l'éducation nationale ne soit pas là pour pallier les manques de postes et de budget dans les ITEP, IME et autres établissements dépendant des ARS.
- le maintien et le renforcement de tous les services de l'éducation nationale, de toutes leurs missions et des personnels qui y sont affectés.
- le maintien d'une fonction publique de carrière, garante d'égalité de traitement de ses agents.

**Pour FO, la bienveillance c'est celle vis-à-vis des personnels pour lesquels seule la condition d'exercice garantira la réussite des élèves !**